

# FICHE PRESSE



## #LOGEMENT SOCIAL

### Création d'une société de coordination à l'échelle du département

**C'est pour répondre, dans le cadre de la loi ELAN, à l'obligation de regroupement des bailleurs sociaux afin d'atteindre le seuil des 12000 logements au sein d'un même organisme, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, qu'une Société Anonyme de Coordination (SAC) départementale est créée. Bailleur social de l'agglomération, m2A Habitat en sera membre comme 4 autres bailleurs sociaux haut-rhinois.**

#### 5 bailleurs s'unissent au niveau départemental

La Société Anonyme de Coordination (SAC 68) est constituée sous la forme d'une société coopérative à capital variable entre 5 bailleurs du département : Habitats de Haute-Alsace (9200 logements) m2A Habitat (9000 logements), Pôle Habitat Colmar-Centre Alsace (8 150 logements), la Coopérative Centre-Alsace Habitat (2800 logements) et Saint-Louis Habitat (1 500 logements).

#### Plus de 30 000 logements sur le Haut-Rhin

Dans une véritable logique de proximité et de mutualisation des moyens les cinq organismes associés poursuivront leur action et interagiront de manière complémentaire tout en conservant leur gouvernance propre. La SAC 68 répondra aux enjeux de transformation du logement social et permettra de disposer d'un outil structurant fort de plus de 30 000 logements au service des politiques locales de l'habitat du Haut-Rhin.

#### Stratégie partenariale et mutualisation des moyens

Dans une première phase, la Société de Coordination prendra les compétences relatives dans plusieurs domaines : l'élaboration du cadre stratégique partenarial, des moyens communs de communication, la définition d'un socle d'une politique technique commune, une politique d'achat de biens et services commune, l'organisation des ressources financières, l'organisation des modalités de contribution à la SAC, les conditions de soutenabilité financière, la présentation

des situations individuelles à la gouvernance de la SAC et l'installation d'un contrôle de gestion.

### **Une direction tournante**

Il n'y aura pas d'interdépendance financière des bailleurs et leurs conseils d'administration respectifs resteront indépendants. La direction générale de la SAC sera assurée de manière tournante par l'un des cinq directeurs généraux des organismes associés, pour une période de deux ans. Le siège social est fixé à Colmar dans les locaux de la Coopérative Centre-Alsace Habitat.

Contacts :

#### **Elu m2A :**

##### **Vincent Hagenbach**

Vice-Président délégué à l'Habitat,  
le logement et le renouvellement urbain

[vincent.hagenbach@mulhouse-alsace.fr](mailto:vincent.hagenbach@mulhouse-alsace.fr)

#### **Expert m2A :**

##### **Benoît Loos**

Directeur du pôle urbanisme  
et aménagement

[benoit.loos@mulhouse-](mailto:benoit.loos@mulhouse-alsace.fr)

#### **Presse m2A :**

##### **Olivier Dieu**

Responsable des relations presse

[olivier.dieu@mulhouse-alsace.fr](mailto:olivier.dieu@mulhouse-alsace.fr)

06 02 08 38 76